

Checklist visa pour l'Islande – voyage touristique et visite familiale/amicale



AMBASSADE DE SUEDE

**Veillez noter que tous les documents présentés
doivent être en version originale et traduits en français ou anglais**

Veillez noter que si votre dossier n'est pas complet lors de la soumission, il risque d'être refusé.

- Passeport : validité de 3 mois minimum après la date d'expiration du visa demandé et qui contient au moins deux pages vierges
- Formulaire de demande rempli et signé par le demandeur (si mineur signé par le(s) parent(s))
- Assurance de voyage avec une couverture minimale de 30 000 EUR indiquant les dates pour lesquelles l'assurance s'applique (les assurances renouvelées par tacite reconduction annuellement ne sont pas acceptées)
- Certificat de résidence au Maroc pour les étrangers :
 - carte de séjour marocaine/reçu (ou justificatif de demande de renouvellement)
- Justificatif d'état civil :
 - acte de mariage, acte de naissance et/ou livret de famille, selon le cas
- Preuve d'hébergement : réservation d'hôtel confirmée, invitation originale ou autre
- Pour les visites familiales / amis :
 - Invitation de l'hôte (formulaire d'invitation), remplie et signée par le référent est obligatoire (un formulaire d'invitation pour chaque pays visité)
 - Statut de l'hôte : copie de la page des données personnelles du passeport, carte nationale d'identité, titre de séjour ou justificatif de domicile
 - Documents prouvant l'existence d'un lien de parenté, si le demandeur rend visite à des proches :
 - acte de mariage : afin d'établir le lien de parenté entre époux, ou
 - carte d'identité marocaine (y compris celle de l'hôte) : afin d'établir le lien de parenté entre frères et sœurs/parents, ou
 - acte de naissance : afin d'établir le lien de parenté entre frères et sœurs, parents, cousins, etc.Les actes de naissance des parents respectifs des cousins doivent être fournis ; ou
 - autres documents pertinents, le cas échéant.
- Si le demandeur de visa est pris en charge par **le référent en Islande**, le demandeur, ainsi que le référent, doivent remplir, et signer, le formulaire « **Ábyrgðaryfirlýsing vegna heimsóknar** - Guarantee form for visits ». Le référent doit aussi fournir ses trois derniers relevés bancaires et le dernier bulletin de salaire/contrat de travail
- Réservation de billet aller-retour (avion, train, bus ou bateau) pour tous les voyages pendant la période de visa demandée (la date de départ doit être au moins 16 jours à compter de la date de la demande)
- Preuve de stabilité socioéconomique, selon les catégories ci-dessous :
 - Hommes/femmes d'affaires, commerçants, professions libérales**
 - L'inscription de la société marocaine au registre du commerce
 - Statut de la société
 - Preuve de paiement d'impôts (IGR)/(IS)
 - Relevés bancaires des trois derniers mois de la société
 - Relevés bancaires personnels des trois derniers mois

Checklist visa pour l'Islande – voyage touristique et visite familiale/amicale

- Carte professionnelle
- Autre preuve de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une entreprise, d'une ferme ou d'un terrain)

Salariés

- Attestation de travail
- Bordereaux de la CNSS des trois derniers mois et attestation récapitulative des salaires
- Trois derniers bulletins de salaire
- Relevés bancaires des trois derniers mois ; et/ou
- Autre preuve de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une entreprise, d'une ferme ou d'un terrain)
- Pour les salariés étrangers, un contrat de travail portant le cachet du Ministère du travail (ne s'applique pas aux ressortissants de Tunisie, d'Algérie ou du Sénégal)

Retraités

- Attestation du droit à la pension
- Relevés bancaires des trois derniers mois ; et/ou
- Autre preuve de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une entreprise, d'une ferme ou d'un terrain)

Fonctionnaires

- Attestation de fonction
- Copie recto verso de la carte de CNOPS
- Trois derniers bulletins de salaire
- Relevés bancaires des trois derniers mois ; et/ou
- Autre preuve de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une entreprise, d'une ferme ou d'un terrain)

Agriculteurs

- Attestation d'exploitant agricole (par exemple, certificat délivré par la chambre d'agriculture)
- Certificat de titre de propriété ou autre preuve de la propriété ; et/ou
- Relevés bancaires des trois derniers mois
- Autre preuve de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une entreprise, d'une ferme ou d'un terrain)

Professions régies par un ordre professionnel

(médecins, chirurgiens, dentistes, pharmaciens, avocats, architectes)

- La carte d'identité professionnelle du demandeur ou un certificat d'un ordre professionnel, selon le cas ; et/ou
- L'attestation d'inscription à la taxe professionnelle
- Les relevés bancaires relatifs au compte personnel du demandeur des trois derniers mois et/ou
- Autre preuve de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une entreprise, d'une ferme ou d'un terrain)

Checklist visa pour l'Islande – voyage touristique et visite familiale/amicale

Personnes exerçant une profession ou un métier spécifique

- Hauts fonctionnaires de l'État marocain : certificat de permanence délivré par l'organisme compétent
- Recteur ou doyen d'université : certificat de permanence délivré par l'université concernée

Personnes sans emploi

- Document légal de prise en charge des frais, signé, accompagné des documents établissant la situation socioprofessionnelle de la personne assurant la prise en charge et de ses relevés bancaires pour les trois derniers mois ainsi qu'un justificatif du lien de parenté avec le garant ; et/ou
- Autre preuve de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple relevés bancaires personnels, propriété d'une entreprise, d'une ferme ou d'un terrain)

Mineurs

- Si le mineur voyage avec un seul parent, le consentement écrit et certifié de l'autre parent ou du tuteur légal (sauf lorsqu'un des parents est titulaire de l'autorité parentale sur le mineur, ce qui doit être prouvé)
- Si le mineur voyage seul (sans ses parents ou tuteurs légaux titulaires de l'autorité parentale), le consentement écrit et certifié des deux parents ou des tuteurs légaux titulaires de l'autorité parentale de quitter le territoire.
- Copie du passeport ou de la carte d'identité des parents
- Copies certifiées conformes de l'acte de naissance et du livret de famille des parents
- Document légal de prise en charge signé et accompagné de la preuve du statut socioprofessionnel du/des parent/s ou du/des représentant/s légal/légaux en fonction des catégories ci-dessus ; et/ou
- Autre preuve de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple propriété d'une entreprise, d'une ferme ou d'un terrain)

Étudiants

- Certificat de scolarité/ copie de la carte d'étudiant de l'année en cours
- Document légal de prise en charge des frais signé et accompagné de la preuve du statut socioprofessionnel du/des parent/s ou du/des représentant/s légal/légaux en fonction des catégories ci-dessus.
- Preuve apportée des moyens de subsistance de la famille par les parents ou le représentant légal si la prise en charge est assurée par une autre personne
- Si le demandeur de visa est mineur, les pièces justificatives concernées indiquées dans la rubrique Mineurs sont également requises en plus des documents mentionnés ci-dessus.

N.B:

- **La présentation de tout document faux ou falsifié peut entraîner des poursuites légales**
- **Des documents additionnels pourront être demandés par l'Ambassade de Suède**